



Procès-Verbal

Commission Départementale Gestion des Compétitions JEUNES Masculins

N° 03
30 Août 2018

Présent(e)(s) Mickaël Herriau, Président
 Hubert Bernard, Nicolas Menard, Daniel Leparoux,
 Georges Le Glédic, et Gérard Jeanneteau membres de la CGC Seniors Masculins,

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique

1. Approbation du Procès-Verbal

La Commission approuve le PV n° 02 du 23 Août 2018 sans réserve.

2. Etablissement du calendrier des championnats jeunes masculins

La Commission fixe la numérotation des équipes afin d'établir les calendriers dans les différents groupes U14 à U18 Masculins.

3. Courriels

. Dresny Plessé ES du 22.06.2018

Pris connaissance.

. Nantes FC du 03.08.2018

Pris connaissance.

. Pontchâteau AOS des 07 et 18.08.2018

Pris connaissance.

. St-Sébastien FC du 16.08.2018

Pris connaissance.

. Piriac Turballe ESM du 20.08.2018

Pris connaissance.

. Montoir CS du 21.08.2018

Pris connaissance.

. Guérande St-Aubin du 21.08.2018

Pris connaissance.

. Rezé FC du 21.08.2018

Pris connaissance.

. Bourgneuf FC du 24.08.2018

Pris connaissance.

. GJ Aubin Ruffigné du 24.08.2018

Pris connaissance.

. St-Mars du Désert JA du 27.08.2018

Pris connaissance.

. GJ Pornic Ste-Marie du 28.08.2018

Pris connaissance.

. St-Brévin AC du 28.08.2018

Pris connaissance.

. Maine AS et Geneston ASLL du 28.08.2018

Pris connaissance.

Le Président,
Mickaël Herriau



Le Secrétaire,
Hubert Bernard

